



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.**vs**

Numéro 171

Vendredi 26 mars 2021



Première femme au gouvernement valaisan

Le passé, dit-on, doit servir de leçon. On a pourtant tendance à l'oublier un peu quand dans une campagne en plein tourbillonnement, on se borne à chercher l'erreur. L'erreur, en 2021, évidemment, c'est le manque de femmes sur la liste des candidatures pour le second tour.



La faute à qui... ? Remettons à leur place avec vigueur celles et ceux qui lèvent un doigt accusateur vers le PS. Fermons-leur le caquet puisque nous, socialistes, avons fait élire la première femme au Conseil d'État. Esther Waeber-Kalbermatten aurait d'ailleurs pu être la deuxième en place si la règle des districts n'avait pas barré la route à notre camarade Gabrielle Nanchen en 1977 pourtant élue au nombre de voix.

C'est donc sur ces 12 ans du passé que je souhaite revenir aujourd'hui. Le Valais écrivait le 4 mars 2009 une page essentielle de son histoire. Renouvelant ensuite en 2013 puis en 2017 le mandat de notre camarade du SPO, Esther, le pas était définitivement franchi.

On dit de notre Conseillère d'État que c'est une femme de dossiers. Celles et ceux qui l'ont côtoyée au Grand Conseil, alors qu'elle était suppléante puis députée, racontent qu'elle maîtrisait chaque dossier avec brio. Pugnace, travailleuse, et

disponible. On pourrait lui reprocher son manque de communication, mais ce n'est pas pour cela qu'elle avait postulé. Les grandes déclarations, le show, ce n'est tout simplement pas son « truc ».

On retiendra surtout ces quatre dernières années, intenses ! Un bilan que l'on trouve du reste sur son site internet, démontre si nécessaire l'étendue des travaux qu'elle a menés à bien. Je me souviendrai, à titre personnel, de son engagement ferme en faveur d'une loi sur l'accompagnement en fin de vie. Et comme elle a maintenu le cap, dans sa réponse à un postulat urgent de dernière minute, sans férir.

Nous retiendrons bien entendu sa gestion d'une crise ô combien terrible, face à tant d'inconnues, d'incertitudes. Elle n'a pas craqué, pas flanché, et agi selon les valeurs qu'elle a toujours défendues, la santé d'abord, pour toutes et tous.

Je tiens ici à lui rendre un vibrant hommage et à la remercier chaleureusement pour son engagement et son intégrité. Esther Waeber-Kalbermatten, femme de gauche, nous a fait honneur !

MERCI !

Barbara Lanthemann,
présidente du PSVR,
députée au Grand Conseil



2

La Tribune d'Esther
Waeber-Kalbermatten :
Les points phares de ma politique

4

La Parole au Centre Gauche - PCS :
Eddy Beney

6

Échos de la Constituante :
Olivier Derivaz

Edito



Les points phares de ma politique d'action sociale 2009-2021 et de la culture 2013-2021

Depuis mon entrée en fonction comme conseillère d'État en 2009, j'ai dirigé le Service de l'action sociale et c'est en 2013 que le domaine de la culture a rejoint mon département.

Je suis fière du dispositif de prise en charge que le Valais propose aux personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. À la suite de la Réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (2008), ce domaine relève de la compétence exclusive des cantons. En Valais, le

de prise en charge des résidents. Afin de soulager les familles, une augmentation des capacités d'accueil a été prévue afin de notamment permettre les séjours temporaires. Ainsi, sur proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil a approuvé un crédit de 76.8 millions de francs.

Par ailleurs, en septembre 2020, le Grand Conseil a approuvé, en une seule lecture, l'avant-projet de révision partielle de la loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS). Elle établit clairement la répartition des tâches entre les organes de l'aide sociale qui sont les communes, les Centre médico-sociaux et le canton. La prévention de la précarité ainsi que la réinsertion sociale et professionnelle y trouvent également une place de choix. L'objectif est de soutenir la réintégration des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'ils puissent retrouver leur indépendance financière. L'abandon du remboursement de l'aide sociale y a également été introduit sauf lorsque l'équité l'exige.



Département en charge des affaires sociales que je dirige, délègue cette tâche à dix-huit institutions gérées par des fondations privées ainsi qu'à un établissement autonome de droit public, La Castalie. Un mandat de prestations annuel est passé entre le Département et chacune de ces institutions. Fin 2020, le Valais disposait de 1010 places d'hébergement, de 959 places en centres de jour et de 1146 places d'atelier. Le nombre de places d'ateliers de même que les services ambulatoires tels que le soutien socio-éducatif à domicile et l'insertion professionnelle en entreprise ont été renforcés. Je suis heureuse que le développement de services de haute qualité puisse ainsi profiter aux personnes parmi les plus vulnérables que compte notre communauté. Je souhaite que l'on continue à l'adapter aux besoins changeants de notre société, c'est en tous les cas ce qui est prévu dans la nouvelle planification 2021-2024 qui sera prochainement rendue publique.

Le Centre médico-éducatif La Castalie offre à toute personne en situation de handicap mental ou de polyhandicap un cadre de vie et de formation correspondant à ses besoins. Datant des années 70, les bâtiments de La Castalie à Monthey doivent être adaptés pour des raisons sécuritaires, énergétiques et pour répondre aux standards actuels

Dernière en date à avoir été adoptée par le Grand Conseil, la révision totale de la loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE) porte le montant maximal des avances pour les enfants en référence à la rente simple d'orphelin à CHF 948.-. La limite d'âge d'octroi des avances des enfants majeurs en formation est augmentée jusqu'à 25 ans.

C'est en 2013 que le domaine de la culture a rejoint mon département. J'ai également eu la joie de pouvoir y porter un certain nombre de réformes.

Le Valais apporte un soutien subsidiaire à une vie artistique et culturelle diversifiée, en relation forte avec la population, l'histoire et le territoire et qui s'appuie sur un réseau d'institutions qui col-



laborent entre elles (Stratégie Culture 2018). Depuis l'adoption de la politique d'encouragement culturel en 2007 par le Conseil d'État, la scène artistique et culturelle valaisanne s'est développée positivement. Des institutions culturelles performantes, une participation culturelle accrue de la population et la culture dans toutes ses nuances s'avèrent être des piliers importants du développement cantonal.

C'est dans cet esprit que le centre culturel Les Arsenaux a été inauguré à Sion le 22 août 2019. La direction du Service de la culture et l'Encouragement des activités culturelles, la médiathèque Valais-Sion, les Archives de l'État du Valais, l'association Culture Valais Wallis et le restaurant d'application Le Trait d'union y sont situés. J'en suis particulièrement fière car ce centre est un lieu de rencontre et d'échange pour la société, la science et la culture. Son succès est spectaculaire puisqu'il a attiré plus de 300'000 visiteurs en une année.

Grâce à la révision de la loi sur la promotion de la culture en 2018, les écoles de musique peuvent désormais compter sur un financement solide de la part du canton. En plus une autre base légale de la loi permet de préserver et promouvoir le patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique. La population valaisanne peut ainsi profiter d'une offre culturelle très diversifiée et passionnante.

Dans le but de promouvoir et de professionnaliser les activités culturelles, des programmes de soutien spécifiques ont été créés pour les différentes professions que compte le domaine. Cela a commencé avec ThéâtrePro en 2006, suivi par

MusiquePro quatre ans plus tard (2010), la participation à Cinéform en 2011, ArtPro (2014), et LittératurePro en 2020. Ces programmes sont appréciés et reconnus des artistes.

La politique volontaire du Conseil d'État a permis une augmentation constante de la participation des femmes dans les commissions extraparlamentaires.

Autre thématique qui m'est particulièrement chère, celle de l'égalité femme-homme, a également évolué positivement ces dernières années. La politique volontaire du Conseil d'État a permis une augmentation constante de la participation des femmes dans les commissions extraparlamentaires. Mon département compte désormais 40 % de femmes. Le nombre de femmes occupant des postes de direction n'a cessé d'augmenter, l'Administration cantonale compte aujourd'hui quatre cheffes de Service.

Toutes ces belles réalisations n'auraient pas été possibles sans l'appui des services de mon département et des institutions paraétatiques qui collaborent avec eux. Je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui les composent et qui, par leur action, ont soutenu ces développements permettant au Valais d'être plus solidaire, plus juste et ainsi maintenir et améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Merci beaucoup !

Esther Waeber-Kalbermatten,
conseillère d'État





Un Conseil d'État masculin

Pourquoi n'y arrive-t-on pas en Valais ? Pourquoi, malgré le travail de fond de Solidarités femmes, malgré les promesses des présidents de partis et des candidats lors de chaque élection, le Valais reste à la traîne au niveau de la participation des femmes à l'exercice du pouvoir à Berne et à Sion.

Le 7 février, nous avons fêté les 50 ans de l'octroi du vote aux femmes de notre pays. A cette occasion, j'ai repensé à Françoise Vannay, Monique Paccolat, Rose-Marie Antille, conseillères nationales sortantes non réélues, ainsi qu'à Françoise Perruchoud-Massy, Cilette Cretton, Lise Delaloye, Marie-Claude Noth-Ecoeur recalées par leur parti au moment du choix et à bien d'autres encore terminant aux dernières places de leur liste lors d'élections au Conseil national.



Et si l'on s'inspirait de nos cantons voisins ? En les observant de plus près, on peut tirer de précieux enseignements.

Dans tous les cantons romands, au Tessin et à Berne et même au Conseil fédéral, siègent

des personnes de droite et de gauche avec une majorité de droite à Genève, Fribourg, Berne et au Tessin et une majorité de gauche à Neuchâtel, au Jura et à Vaud.

Tous ces cantons, sans aucune exception, sont représentés au Conseil des États par des élus de deux partis différents, un de droite et un de gauche, sauf à Genève avec une Verte et un PS et chaque fois par un homme et une femme sauf à Berne avec 2 hommes.

Enfin, dans les exécutifs de TOUS ces cantons, sans aucune exception, des femmes sont membres des Conseils d'État. Genève et le Jura en comptent même deux. La palme revient bien sûr au canton de Vaud avec 5 femmes, 3 PS, 1 PLR et 1 Vert. Le Conseil d'État vaudois est d'ailleurs dirigé par Nuria Gorrite pour une durée de 5 ans.

Voilà de belles sources d'inspiration à même de motiver les valaisannes et les valaisans à plébisciter le choix qui donnera le plus de perspectives aux femmes, à l'avenir.

La formule magique 2-1-1-1, qui existe d'ailleurs au Conseil fédéral depuis 1956 a fait ses preuves en apportant stabilité, confiance et richesse à notre pays.

Aussi longtemps que le parti majoritaire mettra à chaque élection toutes ses forces pour maintenir sa majorité absolue au Conseil d'État et aussi longtemps que les partis minoritaires devront se battre à chaque élection pour rester au Conseil d'État ou pour y revenir, la question sur la participation des femmes restera encore pour des décennies dans les placards.

Le 28 mars prochain, il s'agira d'élire un nouveau Conseil d'État. Les électrices et électeurs de notre canton pourront soit élire 3 PDC et exclure ainsi une force politique soit un gouvernement 2-1-1-1 qui verrait les principales forces politiques de notre canton y participer activement. Ce type de gouvernement, adapté aux exigences de ce 21^e siècle, sera à même d'apporter des solutions aux grands défis qui attendent notre canton.

Cette formule magique 2-1-1-1, qui existe d'ailleurs au Conseil fédéral depuis 1956 a fait ses preuves en apportant stabilité, confiance et richesse à notre pays. 2 PDC, 1 PLR, 1 PS et 1 UDC permettra une lisibilité des prises de décisions, susceptibles de trouver des majorités au parlement.

Comment effectuer le bon choix lors de cette prochaine élection ?

Eddy Beney,
conseiller communal, Sierre - CG-PCS

Temps d'habillage = Temps de travail

Le syndicat des services publics se bat pour que le temps pour changer de vêtement et pour vous rendre dans votre service soit enfin compté comme du temps de travail, dans les établissements de soins également.

Contrairement à d'autres secteurs d'activité, le temps pour enfiler la tenue de travail dans les soins a fait l'objet de revendications, la prise en compte de ce temps rémunéré n'étant pas acquise. Suite à la bataille de nos collègues dans un hôpital zurichois, le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), qui est le garant d'une bonne interprétation de la Loi sur le travail, a clarifié un article fondamental de la loi (art. 13 OLT1 de la loi sur le travail). Extrait: *Toutes les activités et mesures qui doivent être effectuées ou prises, par exemple pour des raisons de sécurité ou d'hygiène au travail, avant que l'acte de travail à proprement dit puisse débuter comptent comme temps de travail. L'habillage et le changement de vêtements nécessaires au processus de travail en font partie: enfilage d'un équipement de protection dans un but de protection de la santé et contre les accidents, enfilage d'une tenue de travail par-dessus les vêtements de ville ou d'une tenue de travail stérile ou encore passage dans un sas pour des raisons d'hygiène, etc.*

La Loi sur le travail prévoit donc que le temps de travail débute dès le moment où on effectue des activités professionnelles ordonnées par l'employeur et que le temps passé à mettre et enlever ses habits professionnels sur son lieu de travail compte comme temps de travail.

Autre victoire syndicale dans le canton de Zürich: le Tribunal des prud'hommes de Bülach vient de rendre une décision très importante pour le



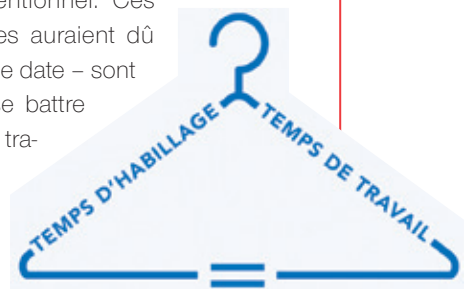
personnel hospitalier: il a admis les plaintes déposées par 9 salarié·e·s de l'hôpital de Bülach, soutenu·e·s par le SSP.

Le temps d'habillement doit par conséquent être rémunéré avec effet rétroactif: 4 semaines de vacances de plus pour compenser le temps d'habillement des dernières années!

D'autres hôpitaux se sont également conformés au droit et ont inclus cette disposition dans leur cadre législatif ou conventionnel. Ces avancées – même si elles auraient dû couler de source de longue date – sont la preuve de l'utilité de se battre ensemble sur les lieux de travail et de construire un rapport de force pour améliorer les conditions de travail.

Dans un communiqué de presse du 18 mars, le SSP relève notamment que la non-application de la loi est d'autant plus choquante en temps de pandémie, alors que les questions de revêtement de tenues de travail spécifiques sont particulièrement importantes. Le SSP a également dénoncé cette violation de la loi sur le travail auprès des Inspections du travail de plusieurs cantons. Il reste désormais à convaincre ou contraindre les employeurs à appliquer la loi.

Natalie D'Aoust-Ribordy,
secrétaire syndicale SSP





La méthode des températures

Les plus anciennes et anciens d'entre nous s'en souviendront encore, les plus jeunes en souriront : au nom de Dieu (tout puissant en la matière également) la génération de nos grands-parents et peut-être aussi de nos parents tentait un contrôle des naissances au moyen du thermomètre, pour ne pas contrevenir aux préceptes largement en vogue alors sous nos latitudes.

Sans considération de telles catéchétiques pré-occupations, le constituant valaisan a également sorti son appareil de mesure de la température ambiante, électronique et en ligne, signe des temps. Une large consultation vient d'être menée, à laquelle ont répondu près de 7400 utérus citoyens et 154 matrices institutionnelles. Pour que le fœtus ait quelque chance de faire son nid et de prospérer, il faut en effet que le milieu soit propice. Les analyses sont en cours, les résultats sont attendus avec impatience.

Au-delà des indicateurs précis qui seront ainsi livrés, à n'en pas douter très nombreux et parfois contradictoires, ou partiels parce que motivés par une lecture trop sectorielle de la réalité et non pas holistique socialement et politiquement parlant, les futurs parents vont maintenant entrer dans une phase cruciale. Puisque la grossesse a été voulue par – presque – tous les acteurs concernés, il ne faut plus reculer. Point d'interruption volontaire du processus, ce serait mal vu dans notre canton.



La Constituante

Comme toute génitrice et tout géniteur, les constituantes et constituants doivent faire face à deux courants contraires : miser sur la sécurité du terrain

connu et donc ne pas trop innover, ou à l'inverse prendre le risque de ce qui n'a pas encore été expérimenté, mais de ce qui paraît des nouveautés souhaitables. Leur chemin est tracé sur le fil de cet équilibre instable. Parce qu'au final la politique est l'art du possible, rien ne sert de combattre des moulins, de foncer contre un mur ou de jouer les funambules à la lisière du précipice. Sans oublier toutefois l'objectif à atteindre, à savoir offrir aux générations présentes et futures ce que l'on pense être le meilleur, fût-ce au prix de quelques dépenses nouvelles mais nécessaires.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, après la première phase des travaux en commissions thématiques et en plénum, la naissance de l'œuvre reste contrôlée.

C'est dans cet état d'esprit que doivent désormais se poursuivre les travaux de la Constituante : oser raisonnablement, se permettre même un petit grain de folie de temps à autre, s'il a des chances d'éclore et de croître, préparer le terrain pour la venue de l'enfant à naître afin que celui-ci soit favorablement accueilli.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, après la première phase des travaux en commissions thématiques et en plénum, la naissance de l'œuvre reste contrôlée. Pour l'heure, il ne fait ni trop chaud ni trop froid, l'espoir est permis. Même si certains atavismes doivent encore être vaincus, la future Constitution promet de belles avancées. Un beau bébé en somme, qu'il faudra en temps voulu adopter tel quel, puisqu'il ne sera plus temps à la fin de choisir la couleur de ses yeux, sa taille, ni même son sexe. Continuons à faire en sorte qu'il soit bienvenu pour tout le monde.

Olivier Derivaz, président de la Commission thématique 9 chargée des Tâches de l'État – Autorités judiciaires



Accueil des nouvelles et nouveaux membres

Accueil des nouvelles et nouveaux membres
Depuis peu, le secrétariat du PS suisse organise, en présence d'un-e co-président et d'un-e vice-président, un événement en ligne pour l'accueil des nouvelles et des nouveaux membres.

Mardi 16 mars dernier, une quinzaine de participant-e-s répondaient à l'invitation de Cédric Wermuth et Ada Marra pour la Suisse romande. En un peu plus d'une heure, il a été question des motivations des un-e-s et des autres et des valeurs qui les avaient poussés à adhérer au PS. Les retours qui ont fait suite à cette rencontre virtuelle sont plus que positifs et démontrant si nécessaire l'importance du lien entre le PS suisse et ses membres.

L'action a déjà eu lieu de l'autre côté de la Sarine et avait alors également rencontré un joli succès.

D'autres événements similaires se dérouleront de manière régulière, avec Mattea Meyer et Cédric Wermuth, et permettront ainsi aux «bleus» de découvrir les différentes possibilités d'engagement au PS.

Cette offre ne s'adresse du reste pas qu'aux nouvelles et nouveaux. Toute information concernant les commissions spécialisées peut être obtenue sur le site internet du parti, à l'adresse : <https://www.sp-ps.ch/fr/commissions-specialisees>

En cas d'intérêt, on peut également écrire au secrétariat du PS à Berne, à l'adresse : info@pssuisse.ch

2800

**Campagne de proximité,
les militant-e-s au taquet :**

**3000 flacons de gel et près de
200'000 flyers distribués !
En plus des 2800 appels réalisés !**

Chapeau bas, camarades!

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) Mercredi 21 avril 2021, à 17h00

En raison de la pandémie actuelle et en application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 Covid-19, l'Assemblée générale 2021 sera tenue **sans la présence physique des actionnaires**. Il leur est demandé d'exercer leur droit de vote exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant ECSA Fiduciaire SA (rue de Lausanne 35, 1950 Sion).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Participation et représentation

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le lundi 12 avril 2021 sont autorisés à voter à l'Assemblée générale et reçoivent le matériel de vote personnalisé par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard.

Du 12 au 21 avril 2021 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Formulaire de vote et élections

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote et d'élection au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 15 avril 2021 ou via la plateforme www.gvmanager.ch/bcvs en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 23h59.

Ce formulaire fera l'objet d'un courrier ultérieur comprenant tous les points soumis au vote ainsi que les noms de tous les candidats. Ces derniers seront également présentés sur le site internet de la Banque Cantonale du Valais à l'adresse www.bcvs.ch.

Documents

Le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport du Réviseur et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel sera également disponible en ligne à l'adresse www.bcvs.ch.

Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au mardi 6 avril 2021 auprès de M. Pierre-Alain Grichling, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 222, à 1950 Sion.

Sion, mars 2021

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichling
Président

Gabriel Décaillet
Secrétaire



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcvs.ch



13 avril - 18 h 30
Comité directeur

17 avril - 15 h 00
Congrès du PSVr

11 mai - 18 h 30
Comité directeur

15 juin - 19 h 00
Comité directeur

24 août - 19 h 00
Comité directeur

Oui

☐ J'adhère au PSVr

☐ Je souhaite recevoir le peuple.vs

Inscription à envoyer au
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion

ou directement sur le site:
www.psvr.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



Y'en a qui n'ont tout simplement pas envie de l'appliquer. Ça alourdit, c'est moche, compliqué, etc...

Y'en a d'autres qui n'y pensent pas, ce n'est pas encore un réflexe. Aucune mauvaise volonté, faut juste que ça entre, c'est comme le métier, ça prend du temps.

Y'en a qui l'oublent volontairement parce que franchement, ces féministes elles nous agacent à toujours vouloir revendiquer un tas de choses... Genre, « vous n'avez rien d'autre à faire ? »...

Du coup, si tu regardes les nouvelles sur ta radio préférée, tu vois une annonce qui pourrait t'intéresser. Sauf que là, oups, c'est pas pour les filles. Le poste est annoncé au masculin.

Le langage inclusif est une nécessité de nos jours. Parce que le langage est une force, et qu'il n'a pas de genre, il permet d'assurer que toutes les femmes et tous les hommes se sentent représentés ou concernés autant à l'écrit qu'à l'oral.

La radio, c'est vrai, c'est un media qui parle en premier lieu, on peut admettre l'oubli. Mais ATTENTION, c'est juste pour cette fois 😊

Bimensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch

Impressum